

Décision du Bureau

en vertu de la délibération du 23 septembre 2020
relative aux délégations de compétences

Décision n°2024-08

Accompagnement managérial CDG 35 - Services administratifs

Le Président expose :

Dans un contexte financier tendu (déficit de 600 000€ en 2023), les élus du SMICTOM ont voté fin mars 2024 une augmentation des tarifs de redevance de +25 %. Ils souhaitent, par ailleurs, la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2025, voire 2026.

Aussi, il est aujourd'hui nécessaire de questionner en amont les fonctions administratives impactées (accueil-redevance et pré-collecte) en particulier, au regard de la charge de travail mais aussi en matière de répartitions des missions entre les agents, afin de s'assurer de pouvoir déployer les moyens et ressources à la hauteur des besoins et attentes. A ce titre, le portage du poste de Chargée de projet avec mise à disposition à hauteur de 80% d'un temps complet auprès du syndicat de traitement nécessite également d'être réinterrogée.

Monsieur Vincent OSMONT, Directeur Général des Services, présente la proposition d'accompagnement managérial du CDG 35 en vue d'une réorganisation des services administratifs.

Cette démarche a pour objectif les points suivants :

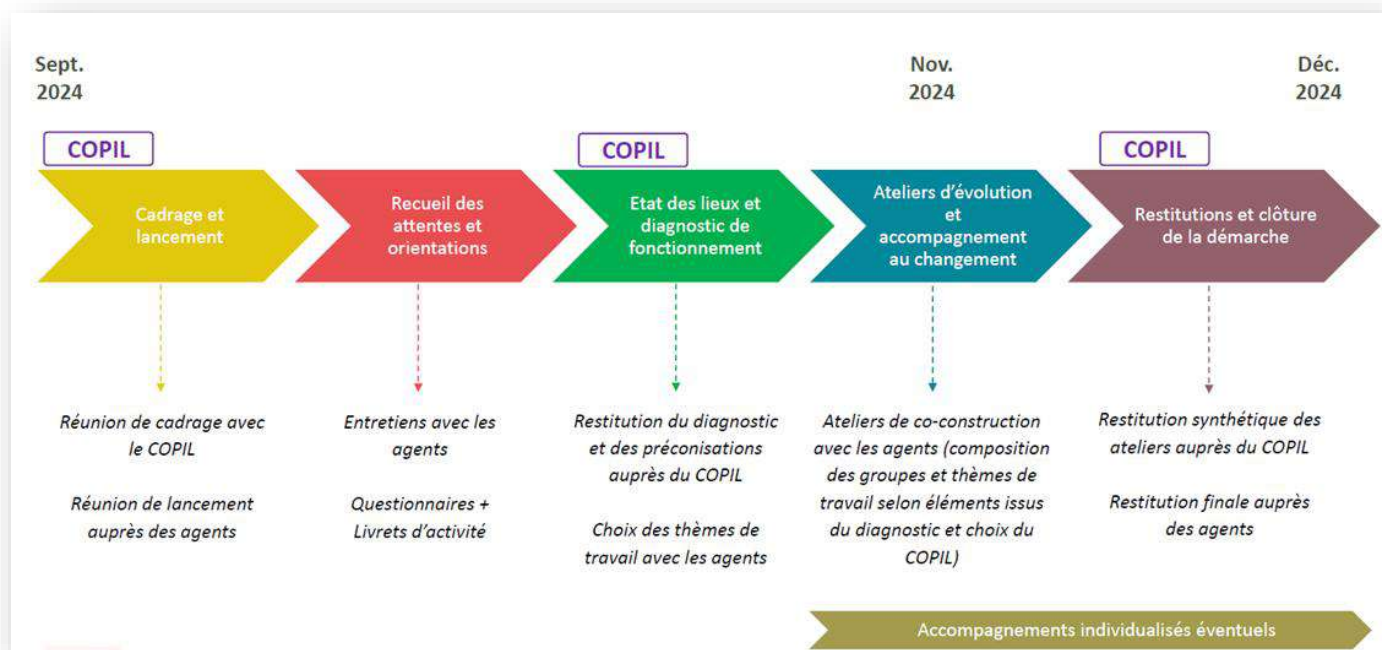
- Un travail d'objectivation des ressources (notamment humaines) nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs
- Une écoute et un accompagnement des agents dans l'optique des départs en retraite de la responsable accueil-redevance et de la responsable pré-collecte
- Une sensibilisation au travail collaboratif et transversal pour les agents occupant des fonctions administratives et partageant un même outil (STYX)
- Une analyse organisationnelle des services administratifs et des propositions de scénarii d'organisation tenant compte de la charge de travail à moyen et long terme, au regard des orientations de la collectivité et en adéquation avec la pression financière

Les principes d'intervention sont au nombre de 3 :

Les acteurs mobilisés



La démarche proposée



L'estimation financière

Etapes de l'intervention	Modalités détaillées	Durée facturée	Coût (TTC)	Calendrier
Cadrage et lancement de la démarche	- 1 réunion de cadrage avec le COPIL - 1 réunion de lancement auprès des agents - Temps de préparation	0,5 jour	525 €	Sept. 2024
Recueil des attentes et orientations	- Recueil documentaire auprès de la collectivité - Questionnaires individuels et/ou livrets d'activité à compléter par les agents - 13 entretiens individuels avec les agents - 2 entretiens collectifs avec les agents - Temps de préparation et de synthèse	4 jours	4 200 €	Sept. – Oct. 2024
Etat des lieux et diagnostic de fonctionnement	- 1 réunion de travail et de restitution du diagnostic avec le COPIL - Temps de préparation, de synthèse et de formalisation du diagnostic	3,5 jours	3 675 €	Octobre 2024
Ateliers d'évolution et accompagnement au changement	- 3 ateliers de co-construction (3h / atelier) - Temps de préparation et de synthèse	3 jours	3 150 €	Novembre 2024
Restitutions et clôture de la démarche	- 1 réunion de travail avec le COPIL - 1 réunion de restitution auprès des agents - Temps de préparation et de synthèse	1 jour	1 050 €	Décembre 2024
	TOTAL	12 jours	12 600 €	
OPTIONS	<i>Accompagnements individualisés (tests PerformanSe) Coaching</i>	<i>Forfait Forfait</i>	<i>250 € / agent / test 2 500 € / agent</i>	

Aussi, le Président invite les membres à valider cette démarche d'accompagnement managérial.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, :

- **DECIDE** de retenir la proposition d'accompagnement managérial du CDG 35 pour la réorganisation des services administratifs, ainsi que la démarche détaillée ci-avant, pour un montant TTC de 12 600,00 €
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024

Le 03 septembre 2024

Le Président,
Serge BOUDET

